

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1274**11 décembre 2004****SOMMAIRE**

Alexander Holding S.A., Luxembourg	61130	Etangs de Mechelsbach, S.à r.l., Erpeldange	61122
Alternative Leaders S.A., Luxembourg	61128	Euridea Luxembourg S.A., Luxembourg	61133
Altrum Sicav, Luxemburg-Strassen	61148	Euromedic S.A., Luxembourg	61142
Amaron Holding, S.à r.l., Luxembourg	61127	Evagoras S.A., Luxembourg	61134
Amaron Holding, S.à r.l., Luxembourg	61127	Fiduciaire Ensch Wallers et Associés S.A., Ettelbruck	61121
Ardor Investment S.A., Luxembourg	61133	Finvalley S.A.H., Luxembourg	61134
B.E.S.S.E.R., Bureau d'Etudes de Systèmes de Sécurité Electroniques - Recherche & Développement S.A., Wilwerdange	61137	Garage Besenius S.A., Ettelbruck	61116
Backstein Finanzgesellschaft A.G., Luxembourg	61115	Harlstone S.A.H., Luxembourg	61136
Barrela et Martins, S.à r.l., Niederfeulen	61147	Health Development Company S.A., Luxembourg	61139
BBA Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	61140	Horizon Equity S.C.A., Luxembourg	61152
Bectec S.A., Luxembourg	61142	I.B.T.I., S.à r.l., Arsdorf	61122
Berberis Holding S.A., Luxembourg	61133	Icon Development S.A., Luxembourg	61121
Bergasa Holding S.A., Luxembourg	61151	Icon Development S.A., Luxembourg	61135
Blom Location S.A., Ingeldorf	61122	Imex Vins de Bordeaux S.A.	61111
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A., Diekirch	61121	Immo 2000, S.à r.l., Sandweiler	61106
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg	61148	Indigems Finance S.A., Luxembourg	61136
By-Hard Finances S.A.H., Luxembourg	61133	Indigems Finance S.A., Luxembourg	61136
Cameo Finance S.A.H., Luxembourg	61133	International Technics S.A., Luxembourg	61129
Carexel S.A., Luxembourg	61150	Inversiones Viso S.A., Luxembourg	61149
CF6 Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	61124	Italimpex S.A., Luxembourg	61131
CF6 Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	61124	K2 C S.A., Luxembourg	61139
CF6 Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	61125	K2 D S.A., Luxembourg	61135
Chevrotine Holding S.A., Luxembourg	61134	K2 E S.A., Luxembourg	61142
Codavy S.A., Luxembourg	61134	K2 F S.A., Luxembourg	61141
Codinter S.A.H., Luxembourg	61147	Klößner Pentaplast S.A., Luxembourg	61143
Corosi Holding S.A., Weiswampach	61147	Klößner Pentaplast S.A., Luxembourg	61146
Corval, GmbH, Wiltz	61125	Labour International S.A., Luxembourg	61128
Creapro Holding A.G., Strassen	61133	Looknbuy.com, S.à r.l.	61139
Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg	61138	Luzon Investments Holding S.A., Luxembourg	61152
Crown Worldwide Movers, S.à r.l., Luxembourg	61138	Macinvest S.C.A., Luxembourg	61106
CTD, S.à r.l., Medernach	61123	Macinvest S.C.A., Luxembourg	61106
Demsec S.A., Luxembourg	61139	Macquarie Luxembourg Gas, S.à r.l., Luxembourg	61120
Dexia Quant, Sicav, Luxembourg	61136	Manaus S.A., Luxembourg	61140
Dininvest S.A.H., Luxembourg	61151	Mayora S.A., Luxembourg	61149
E-village S.A., Luxembourg	61130	MetaldynLux, S.à r.l., Kopstal	61123
		Mondro Properties S.A., Luxembourg	61131
		Morganite Luxembourg S.A., Windhof	61126
		Morganite Luxembourg S.A., Windhof	61126

Morganite Luxembourg S.A., Windhof.	61126	Sagral S.A., Luxembourg	61141
Morganite Luxembourg S.A., Windhof.	61126	Scheffer Participations S.A., Luxembourg	61141
Morganite Luxembourg S.A., Windhof.	61127	Schiltz-Lafleur société civile, Hinkel	61116
Multilateral Trade Holding S.A., Luxembourg.	61130	Sea Management S.A., Luxembourg.	61135
Nikos Investments S.A., Luxembourg	61128	Sea Management S.A., Luxembourg.	61141
Novellus Fund, Sicav, Luxembourg.	61107	Servizi Finanziari S.A., Luxembourg.	61110
Novellus Fund, Sicav, Luxembourg.	61110	SGAM Luxembourg S.A., Luxembourg	61111
Orione S.A., Luxembourg	61148	Sinopia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	61131
Ostea S.A., Luxembourg	61140	Solporten Invest S.A., Luxembourg	61142
Overseas Media Investments S.A., Luxembourg ..	61152	Spareshell S.A.H., Luxembourg.	61131
Parabole S.A.H., Luxembourg.	61151	Sport Innovation S.A., Wiltz	61116
Parginor S.A., Luxembourg	61140	T.T.I. Trivea Technologies International S.A., Luxembourg	61136
Parteurosa Holding S.A., Luxembourg.	61150	TEB Consolidated Holdings S.A., Münsbach	61123
Piscis-Holding S.A., Luxembourg	61135	Transmondia S.A., Luxembourg	61150
Plenum S.A., Luxembourg.	61140	Trief Corporation S.A., Luxembourg	61134
Procalux Holding S.A., Luxembourg.	61129	TY Bordardoue S.A., Luxembourg	61132
Projets & Conseils S.A., Born	61147	TY Bordardoue S.A., Luxembourg	61132
Quijote Investments, S.à r.l., Luxembourg.	61138	Uniosa S.A., Luxembourg.	61149
(La) Quille S.A., Luxembourg	61132	VFS Europe, S.à r.l., Dommeldange	61122
(La) Quille S.A., Luxembourg	61132	Waco Projektentwicklung und Projektmanagement A.G., Munsbach.	61143
(La) Quille S.A., Luxembourg	61132	Wic Holding S.A., Luxembourg.	61150
R.B.F. Workwear Diffusion, S.à r.l., Foetz	61147	Wistaria S.A., Luxembourg	61146
Rom S.C.I., Luxembourg	61125	Wistaria S.A., Luxembourg	61146
S.C.I. St. Lambert, Luxembourg	61129		
S.C.I. St. Lambert, Luxembourg	61129		
S.O.O. Invest S.C.I., Luxembourg.	61130		
S.W.I.B. S.A., Weiswampach.	61121		

IMMO 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 11, rue Hiel.

R. C. Luxembourg B 73.964.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 14 octobre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES

Signature

(083351.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MACINVEST S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 69.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(084127.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

MACINVEST S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 69.736.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(084128.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

NOVELLUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 84.359.

In the year two thousand and four, on the ninth of November.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOVELLUS FUND, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, acting on behalf of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 8th of November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations the 6th of December 2001, number 1121.

The meeting was presided by Mrs Viviane de Moreau, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Anne-Pascale Debouille, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Mireille Kosmala, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 117,240,734 shares in circulation, 117,240,734 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present meeting was convened by registered letters sent on October 27, 2004.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Modification of article 5 and 26 in order to convert figures into EUR

Adding a last paragraph to article 5):

The Board of Directors is entitled to proceed to a «split» or «reverse split» of the shares of one class or category of shares of the Company.

Modification of second paragraph of article 6) as follows:

In the case of shares issued under registered form fractions of shares are issued up to four decimals places. Modification of article 20, adding a last sentence to the second paragraph:

The Board of Directors may decide, for any particular Class, to limit the redemption request to a certain percentage of the net asset value and may decide that the non-considered portion of redemption will not be automatically forwarded to the next Redemption Date.

Modification of article 27 as follows:

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

The Board of Directors may decide at any time the closing of one or more classes or categories of shares of the Company in the following events:

- If, for any reason the value of the total net assets in any class or category of shares has not reached, or has decreased, to a minimum amount, to be the minimum level for such class or category of shares to be operated in an economically efficient manner or,

- In the event of a substantial change in the political and/or economical environment affecting the Company or because of the Board of Directors deems it to be in the best interest of the Shareholders.

Amounts unclaimed by shareholders on the closure of liquidation of the concerned class or category shall be deposited with the bank for a period not exceeding six months from the date of closure. After such period the amounts will be deposited with the «Caisse des Consignations».

Any contribution of one class of the Company to another class of the Company or of any other investment fund (Luxembourg or foreign) is not authorized.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to amend article 5 and 26 in order to convert figures into EUR.

These articles will have the following wording:

- «**Art. 5. Third paragraph.** The minimum capital of the company shall be EUR 1,250,000.-»

- «**Art. 26. Second paragraph.** Distribution of dividends can be made for any amounts (including effectively a repayment of capital) provided that after distribution the net asset value of the Company exceeds the minimum capital of EUR 1,250,000.-. However the nature or the distribution (capital or revenue) must be disclosed.»

Second resolution

The meeting decides to Add a last paragraph to article 5) which will have the following wording:

The Board of Directors is entitled to proceed to a «split» or «reverse split» of the shares of one class or category of shares of the Company.

Third resolution

The meeting decides to amend the second paragraph of article 6 as follows:

«In the case of shares issued under registered form fractions of shares are issued up to four decimals places.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 20 by adding a last sentence to the second paragraph which will have the following wording:

«The Board of Directors may decide, for any particular Class, to limit the redemption request to a certain percentage of the net asset value and may decide that the non-considered portion of redemption will not be automatically forwarded to the next Redemption Date.»

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 27 as follows:

«In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

The Board of Directors may decide at any time the closing of one or more classes or categories of shares of the Company in the following events:

- If, for any reason the value of the total net assets in any class or category of shares has not reached, or has decreased, to a minimum amount, to be the minimum level for such class or category of shares to be operated in an economically efficient manner or,

- In the event of a substantial change in the political and/or economical environment affecting the Company or because of the Board of Directors deems it to be in the best interest of the Shareholders.

Amounts unclaimed by shareholders on the closure of liquidation of the concerned class or category shall be deposited with the bank for a period not exceeding six months from the date of closure. After such period the amounts will be deposited with the «Caisse des Consignations».

Any contribution of one class of the Company to another class of the Company or of any other investment fund (Luxembourg or foreign) is not authorized.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NOVELLUS FUND, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1121 du 6 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane de Moreau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Pascale Debouille, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Mireille Kosmala, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 117.240.734 actions en circulation, 117.240.734 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées en date du 27 octobre 2004.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des articles 5 et 26 en vue de convertir les chiffres en Euro

Ajout d'un dernier alinéa à l'article 5:

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un «split» et «reverse split» d'actions d'une classe d'actions de la Société.

Modification du deuxième alinéa de l'article 6 comme suit:

Dans le cas d'actions nominatives, des fractions d'actions sont émises jusqu'à quatre décimales.

Modification de l'article 20 par l'ajout d'une dernière phrase au deuxième alinéa:

Le Conseil d'Administration peut décider, pour toute classe d'actions particulière, de limiter les demandes de rachat à un certain pourcentage de la valeur nette d'inventaire et peut décider que la portion non-rachetée des demandes de rachat ne sera pas automatiquement reportée au prochain Jour de Rachat.

Modification de l'article 27 comme suit:

Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée des actionnaires appelés à statuer sur cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération. Le produit net de la liquidation correspondant à chaque classe d'actions sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'actions de chaque classe proportionnellement à leur participation en actions dans la classe concernée.

Le Conseil d'administration peut décider à tout moment la clôture de l'une ou de plusieurs classes ou catégories d'actions de la Société dans les cas suivants:

- Si, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets d'une classe ou catégorie d'actions n'a pas atteint ou a diminué de manière telle que le niveau minimum permettant une gestion économique efficace de la classe ou de la catégorie n'est plus atteinte;

- Si les conditions politiques et/ou économiques viennent à changer de manière substantielle affectant la Société et dans la mesure où le Conseil d'Administration estime que c'est dans l'intérêt des actionnaires.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société, de la classe ou de la catégorie concernée seront déposés en banque pour une période n'excédant pas six mois à compter de la date de clôture. Au terme de cette période, les montants seront déposés à la Caisse de Consignation.

Tout apport d'une classe d'actions de la Société à une autre classe ou à un autre fonds d'investissement (luxembourgeois ou étranger) n'est pas autorisé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 5 et 26 en vue de convertir les chiffres en Euro.

Ces articles auront la teneur suivante:

- «**Art. 5. Alinéa 3.** Le capital minimum de la Société s'élèvera à EUR 1.250.000,-.»

- «**Art. 26. Alinéa 2.** Les dividendes peuvent atteindre tout montant, y compris le remboursement effectif du capital, à condition qu'après distribution, la valeur nette d'inventaire de la Société soit toujours supérieure au capital minimum de EUR 1.250.000,-. Toutefois, la nature de la distribution (capital ou revenu) doit être communiquée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide l'ajout d'un dernier alinéa à l'article 5 qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un «split» et «reverse split» d'actions d'une classe d'actions de la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 comme suit:

«Dans le cas d'actions nominatives, des fractions d'actions sont émises jusqu'à quatre décimales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 par l'ajout d'une dernière phrase au deuxième alinéa comme suit:

«Le Conseil d'Administration peut décider, pour toute classe d'actions particulière, de limiter les demandes de rachat à un certain pourcentage de la valeur nette d'inventaire et peut décider que la portion non-rachetée des demandes de rachat ne sera pas automatiquement reportée au prochain Jour de Rachat.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts comme suit:

«Dans l'éventualité de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée des actionnaires appelés à statuer sur cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération. Le produit net de la liquidation correspondant à chaque classe d'actions sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'actions de chaque classe proportionnellement à leur participation en actions dans la classe concernée.

Le Conseil d'administration peut décider à tout moment la clôture de l'une ou de plusieurs classes ou catégories d'actions de la Société dans les cas suivants:

- Si, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets d'une classe ou catégorie d'actions n'a pas atteint ou a diminué de manière telle que le niveau minimum permettant une gestion économique efficace de la classe ou de la catégorie n'est plus atteinte;

- Si les conditions politiques et/ou économiques viennent à changer de manière substantielle affectant la Société et dans la mesure où le Conseil d'Administration estime que c'est dans l'intérêt des actionnaires.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société, de la classe ou de la catégorie concernée seront déposés en banque pour une période n'excédant pas six mois à compter de la date de clôture. Au terme de cette période, les montants seront déposés à la Caisse de Consignation.

Tout apport d'une classe d'actions de la Société à une autre classe ou à un autre fonds d'investissement (luxembourgeois ou étranger) n'est pas autorisé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. de Moreau, A.-P. Deboulle, M. Kosmala, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2004.

P. Bettingen.

(098539.2/202/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

NOVELLUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 84.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2004.

P. Bettingen.

(098541.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.370.

*Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 12 février 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Signataires catégorie A

- Monsieur Arrigo Cipriani, entrepreneur, demeurant 269, Dorsoduro I-30123 Venise.
- Monsieur Giuseppe Cipriani, entrepreneur, demeurant 500 Park Avenue 10022 New York, Etats-Unis.
- Monsieur Piero Reis, Avocat, demeurant 1113, Dorsoduro I-30123 Venise.

Signataires catégorie B

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

HRT REVISION, S.à r.l., 23 Val Fleuri, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081564.3/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

IMEX VINS DE BORDEAUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.114.

1) Monsieur Joseph Wilwert, administrateur, demeurant à Mondorf-Les-Bains, démissionne par la présente avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.

2) Le siège social à L-1931 Luxembourg, 55 avenue de la Liberté est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

G. Brimeyer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083006.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004.

SGAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.411.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT, une société de droit français, ayant son siège social en France, 2, place de la Coupole, F-92400 Courbevoie, représentée par Monsieur Alain Clot, demeurant 2, place de la Coupole, F-92400 Courbevoie, France, agissant en sa qualité de Directeur Général pouvant engager la société par sa signature individuelle,

ici représentée par Monsieur Laurent Raynel, dirigeant, L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 novembre 2004.

2. La société anonyme SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT FINANCE, une société de droit français, ayant son siège social en France, 2, place de la Coupole, F-92400 Courbevoie, représentée par Monsieur Patrice Cheroutre, demeurant 2, place de la Coupole, F-92400 Courbevoie, France, agissant en sa qualité de Président Directeur Général de la société pouvant engager la société par sa signature individuelle,

ici représentée par Monsieur Laurent Raynel, dirigeant, L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 novembre 2004.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes par les comparants et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société («la Société») ayant la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination SGAM LUXEMBOURG S.A. qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit de la Commune du siège social par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet social de la Société est la gestion collective de portefeuille d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 85/611/CEE telle que modifiée ainsi que d'autres OPC luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

Les activités de gestion collective de portefeuille d'OPCVM et d'OPC incluent, notamment:

(i) la gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, donner tout avis ou recommandation quant aux investissements à effectuer, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, exercer pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM et OPC. Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative,

(ii) l'administration des OPCVM et OPC. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées en Annexe II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts de l'OPCVM et OPC, l'émission et le rachat d'actions et/ou parts

des OPCVM et OPC, la tenue du registre des OPCVM et OPC, l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative,

(iii) la commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM et OPC.

La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet social en respectant toutefois les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et du Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et conformément à la loi luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- d'euros) représenté par un million six cent mille (1.600.000) actions d'une valeur nominale de 1,25 euro (un euro vingt-cinq cents) chacune. Les actions sont entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- d'euros) qui sera représenté par huit millions (8.000.000) d'actions d'une valeur nominale de 1,25 euro (un euro vingt-cinq cents) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Cette autorisation est valable pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts et peut être renouvelée par l'Assemblée Générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui n'auraient pas encore été émises par le Conseil d'Administration.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Toute cession d'actions est subordonnée à l'assentiment du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration refuse d'agréer une cession, il n'est pas tenu d'indiquer les motifs de son refus. Toutefois, le Conseil d'Administration ne pourra opposer un refus d'agrément qu'à la condition de présenter en même temps un ou plusieurs acquéreurs, à un prix au moins égal à celui correspondant à la valeur comptable des actions suivant le dernier bilan.

Titre III. Administration

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui détermine leur nombre et leur rémunération. La durée de leur mandat ne pourra pas excéder six ans. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, il pourra être pourvu au remplacement provisoire de cet administrateur en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Les administrateurs sortants sont rééligibles et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et, s'il le juge opportun, un ou plusieurs vice-présidents. Par dérogation, le premier président est nommé directement par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un vice-président ou, à défaut, de l'administrateur le plus âgé.

Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. La présidence est assumée par le président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si le tiers de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration et voter par conférence téléphonique, visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, câble, télex, e-mail ou télécopieur à un autre administrateur mandat pour le représenter aux réunions du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place, un administrateur pouvant représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux. Les délibérations du Conseil d'Administration à l'exception de celles désignées au dernier paragraphe de l'article 8 seront établies par des procès-verbaux à signer par le président de la réunion et un administrateur.

Les copies ou extraits de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil, Délégation de Pouvoirs et Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents, actionnaires ou non, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou charger des agents ou personnes choisis par lui de fonctions permanentes ou temporaires. Le Conseil fixe les pouvoirs, les attributions, le titre que porteront les délégués ainsi que leurs émoluments.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Le Conseil peut révoquer ces délégations à chaque instant et pourvoir à leur remplacement. Le Conseil pourra instituer des comités exécutifs et en déterminer les fonctions et les attributions.

Le Conseil représente la Société en justice et dans les procédures arbitrales, tant en demandant qu'en défendant. Il peut déléguer ce pouvoir de représentation à toute personne qu'il choisit soit en son sein, soit en dehors de celui-ci.

Art. 11. Conflits d'intérêts. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt opposé à celui de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt opposé de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs Réviseurs d'entreprises externes indépendants, justifiant d'une expérience adéquate qui sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leurs rémunérations ainsi que la durée de leur mandat.

Tout Réviseur d'entreprises externe indépendant peut être reconduit dans ses fonctions.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la Société et qui figurent à l'ordre du jour. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les actionnaires absents ou opposants.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle et Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année au siège social ou à tout autre endroit de la Commune du siège social indiqué dans la convocation le dernier jour ouvré du mois d'avril à 14.30 heures et pour la première fois en 2006.

Les Assemblées Générales extraordinaires se réuniront chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, au lieu, endroit et heure indiqués dans les convocations faites par le Conseil d'Administration ou sur demande d'actionnaires réunissant au moins vingt pour cent du capital.

Art. 16. Convocations. Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent l'ordre du jour et sont faites dans la forme et les délais conformément aux dispositions de la loi, étant toutefois entendu que les convocations seront adressées à tous les actionnaires en nom au moins huit jours avant l'assemblée.

Art. 17. Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un porteur de procurations, actionnaire ou non.

Art. 18. Procédure et vote. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration, ou, à son défaut, par un vice-président du Conseil d'Administration dans l'ordre de leur nomination ou à leur défaut par un actionnaire désigné par l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée désigne le secrétaire et l'Assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Toutefois une Assemblée Générale groupant tous les actionnaires peut, à l'unanimité, décider de délibérer sur un autre ordre du jour que celui prévu dans la convocation ou se réunir sans convocation.

Chaque action donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Il est établi un procès-verbal de la délibération de l'Assemblée Générale. Celui-ci est signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont valablement signés par un administrateur.

Titre VI. Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.

Art. 20. Affectation des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice, il est prélevé un vingtième au moins qui sera affecté à la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais, reprenant cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition de l'Assemblée Générale qui en détermine souverainement l'affectation en ce qui concerne le dividende, les mises en réserves et le report à nouveau.

Les dividendes seront payés aux époques et aux endroits fixés par le Conseil d'Administration.

En observant les prescriptions légales en vigueur il peut être procédé à des distributions d'acomptes sur les dividendes.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, l'Assemblée Générale des actionnaires désigne un ou plusieurs liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments et fixe la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par l'Assemblée Générale, les administrateurs en fonction sont considérés, tant à l'égard des tiers qu'à l'égard de la Société, comme liquidateurs.

Art. 22. Produit net de la liquidation. Le produit net de la liquidation, après apurement des dettes et charges, sera réparti par parts égales entre toutes les actions de capital.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 23. Les parties entendent se conformer entièrement à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et aux éventuelles lois modificatives. En conséquence les dispositions de ces lois auxquelles il ne serait pas dérogé valablement par les présents statuts sont considérées comme faisant parties intégrantes du présent acte, telles qu'elles seront en vigueur au moment où se posera la question de leur application.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital social comme suit:

	<i>Nombre d'actions détenues</i>
- SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT (Paris), un million cinq cent quatre-vingt-quatre mille actions.	1.584.000
- SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT FINANCE (Paris), seize mille actions	16.000
Total: un million six cent mille actions.	1.600.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'euros (2.000.000,- d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié devant notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Estimation des frais

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont évalués à environ EUR 4.500,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont immédiatement réunis en assemblée générale, et après délibération, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs de la Société:

- a) Monsieur Louis-Henri Hodouin, F-92400 Courbevoie, 2, place de la Coupole, France, né à Paris, le 11 mars 1959,
- b) Monsieur Patrice Cheroutre, F-92400 Courbevoie, 2, place de la Coupole, France, né à Bailleul, le 20 mai 1951,
- c) Monsieur André Ajoux, F-92400 Courbevoie, 2, place de la Coupole, France, né à Vichy, le 10 avril 1953,
- d) Monsieur Christian d'Allest, F-92400 Courbevoie, 2, place de la Coupole, France, né à Marseille, le 11 juillet 1946,
- e) Monsieur Albert Le Dirac'h, L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter, né à Questembert, le 16 octobre 1954.

2. Les administrateurs sont nommés pour une période de 6 ans, leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

3. La société ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 56.629 est nommée Réviseur d'entreprise externe indépendant pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

4. Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rayenel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2004, vol. 429, fol. 23, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(098219.3/242/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 93.219.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT A.G., avec siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, qui s'était réunie en date du 11 mai 2004, à savoir:

Monsieur Vikash Bhoobun, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qualité de président.

Madame Natacha Steuermann, employée privée, domiciliée professionnellement à Senningerberg, en qualité de secrétaire.

Mademoiselle Seema Bhayat, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en qualité de scrutateur.

L'ordre du jour de cette assemblée était:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-deux millions quarante-six mille sept cents Euros (EUR 42.046.700,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quarante-deux millions soixante-dix-sept mille sept cents Euros (EUR 42.077.700,-), par l'émission de quatre cent vingt mille quatre cent soixante-sept (420.467) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, à libérer intégralement par un apport autre qu'en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

2. Souscription des nouvelles actions et libération de ces actions par un apport en nature consistant dans l'apport d'actions détenues dans la société anonyme de droit français dénommée S.A. III, ayant son siège social 29, rue de Carros, F-33800 Bordeaux.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

4. Divers.

Le président expose qu'à l'occasion de la prédite assemblée du 11 mai 2004, une erreur matérielle est intervenue dans la deuxième résolution et il a été omis de faire acter la souscription à l'augmentation du capital de Mademoiselle Dominique Cazeaux.

Les comparants prient le notaire d'acter cette souscription comme suit:

«5) Madame Dominique Cazeaux, demeurant 29, rue de Carros, F-33800, Bordeaux, représentée par Monsieur Vikash Bhoobun, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2004, souscrit à une (1) action nouvelle en pleine propriété, moyennant un apport autre qu'en numéraire consistant dans une (1) action en pleine propriété que le souscripteur détenait dans la société anonyme de droit français dénommée S.A. III, avec siège social à F-33800 Bordeaux, 29, rue de Carros, pour une valeur globale de cent euros (EUR 100,-).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Bhoobun, N. Steuermann, S. Bhayat, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, vol. 144S, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2004.

P. Bettingen.

(084463.3/202/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

GARAGE BESENIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, zone Artisanale et Commerciale.
R. C. Luxembourg B 93.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 14 octobre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES

Signature

(903372.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 octobre 2004.

SPORT INNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 101.616.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 17 mai 2004

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Roger Henrotay.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents; il nomme Monsieur Réculé comme secrétaire et Monsieur Christophe Henrotay comme scrutateur.

Les actionnaires ont pris connaissance du rapport de gestion et examiné le bilan arrêté au 31 décembre 2003.

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs la S.A. THEWIX et Monsieur Philippe Troquet.

Délibération:

- L'assemblée accepte le rapport de gestion et décide de reporter la perte de l'exercice soit EUR 21.664,62.
 - L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour le travail accompli.
 - Conformément aux statuts, les actionnaires doivent au cours de cette assemblée nommer des nouveaux administrateurs et un nouveau commissaire aux comptes.
 - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
Monsieur Roger Henrotay,
Monsieur Christophe Henrotay,
Monsieur Georges Réculé.
 - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur André Lefèbre.
 - L'assemblée désigne Monsieur Christophe Henrotay comme administrateur délégué et président du conseil d'administration et Monsieur Roger Henrotay comme administrateur technique.
- L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée à 18.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 22 septembre 2004, réf. DSO-AU00132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

(903205.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 octobre 2004.

SCHILTZ-LAFLEUR SOCIETE CIVILE, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6560 Hinkel, 21, rue Girsterklaus.
H. R. Luxemburg E 453.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck im Amtssitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Laurent Lafleur, Landwirt, ledig, (NIN 1965 0605 198), wohnhaft in 6559 Girst, 38, Duerfstrooss.
- 2.- Herr John Jules Schiltz, Landwirt, (NIN 1965 0818 310) und seine Ehegattin Dame Marisa Di Giambattista, Hausfrau, (NIN 1965 1007 200), beisammen wohnhaft in 6560 Hinkel, 21, rue Girsterklaus,

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchten eine zwischen ihnen zu gründende zivilrechtliche Gesellschaft zu beurkunden wie folgt:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen die vorbenannten Personen ihre landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zwecke bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Massgabe der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Ausserdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Massnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes notwendig und nützlich erscheinen, insbesondere zum An- und Verkauf, zur Verpachtung und zum Tausch von Mobilien und Immobilien.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen SCHILTZ-LAFLEUR société civile.

Ihr Sitz befindet sich in L-6560 Hinkel, 21, rue Girsterklaus und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn (15) Jahre vereinbart. Eine Verlängerung der Gesellschaftsdauer kann durch einstimmig beschlossene Abänderung der Statuten erfolgen.

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital in einem Gesamtwert von zweihundertvierzehntausendsechshundert Euro (214.600,- EUR) besteht aus den Einlagen der Gesellschafter. Es umfasst folgende eingebrachte Vermögensgegenstände:

a) Seitens Herrn Laurent Lafleur:

Maschinenbestand:

Bezeichnung	Baujahr	Wert	
Traktor JD 80 PS	1976	1.500,- EUR	
Traktor JD 115 PS	1987	7.500,- EUR	
Traktor JD 6400	1994	20.000,- EUR	
Hoftraktor	1991	2.000,- EUR	
Bottenzange	1994	500,- EUR	
Mulcher	1998	1.500,- EUR	
Düngerstreuer	1998	2.000,- EUR	
Pflug	1986	100,- EUR	
Wasserfass 4 Stück	1975	1.000,- EUR	
Miststreuer	1996	1.500,- EUR	
Kipper	1992	2.000,- EUR	
Kreiselegge	2003	7.000,- EUR	
Viehanhänger	1990	2.500,- EUR	
Siloverteilwagen	1999	1.000,- EUR	
Bottenwagen	1998	3.000,- EUR	
Schwader	1999	3.000,- EUR	
Kreiselheuer	2000	3.500,- EUR	
Rotormäher	1995	1.800,- EUR	
Wiesenschleppe	1999	100,- EUR	
Güllemixer	1982	100,- EUR	
Summe:		61.600,- EUR	61.600,- EUR
Anteilscheine Molkerei und Herdbuch			11.600,- EUR

Viehbestand:

Bezeichnung	Alter	Anzahl	Wert	
Jung-u.Mastvieh	bis 1 Jahr	14	1.400,- EUR	
Jung-u.Mastvieh	1-2 Jahre	12	4.200,- EUR	
Jung-u.Mastvieh	>2 Jahre	12	6.600,- EUR	
Zuchtbulle		1	1.000,- EUR	
Milchkühe		30	22.500,- EUR	
Summe:			35.700,- EUR	35.700,- EUR
Gesamtsumme:				108.900,- EUR

b) Seitens Eheleuten Schiltz-Di Giambattista:

Maschinenbestand:

Bezeichnung	Baujahr	Wert
Traktor JD X1949	1997	13.500,- EUR
Traktor MF 92 PS	1985	7.500,- EUR
Traktor MF 45 PS	1983	2.500,- EUR
Mähdrescher occ.	1992	500,- EUR
Pflug	1993	500,- EUR
Kreiselegge	1990	500,- EUR
Sähmaschine 1/2	1999	1.500,- EUR

Striegel 1/8	1999	400,- EUR	
Grubber occ	2001	100,- EUR	
Bottenwagen	1980	100,- EUR	
Miststreuer occ.	2002	200,- EUR	
Güllefass	2003	2.400,- EUR	
Kipper	1996	1.200,- EUR	
Kreiselschwader	1999	200,- EUR	
Kreiselheuer 1/2	2000	2.100,- EUR	
Rotormäher	1990	100,- EUR	
Weidemulcher 1/4	1991	100,- EUR	
Futtermischwagen	1998	14.000,- EUR	
Düngerstreuer	1990	100,- EUR	
Feldspritze	1998	300,- EUR	
Einzelkorn 1/4	1990	100,- EUR	
Walze	1978	100,- EUR	
HD-Pressen occ.	1998	100,- EUR	
Strohhäcksler	1997	700,- EUR	
Kompressor	1998	300,- EUR	
HD Reiniger	1999	600,- EUR	
Schweissapparat	2003	900,- EUR	
Summe:		<u>50.600,- EUR</u>	50.600,- EUR
Anteilscheine Molkerei und MBR			500,- EUR
Viehbestand:			
Bezeichnung	Alter	Anzahl	Wert
Jung-u.Mastvieh	bis 1 Jahr	20	2.000,- EUR
Jung-u.Mastvieh	1-2 Jahre	22	7.700,- EUR
Jung-u.Mastvieh	>2 Jahre	14	7.700,- EUR
Mastbullen		3	1.200,- EUR
Milchkühe		48	36.000,- EUR
Summe:			<u>54.600,- EUR</u> 54.600,- EUR
Gesamtsumme:			<u>105.700,- EUR</u>
Gesamtkapital:			214.600,- EUR

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge zweihundertvierzehntausendsechshundert Euro (214.600,- EUR) und ist eingeteilt in viertausendweihundertzweiundneunzig (4.292) Anteile zu je fünfzig Euro (50,- EUR) welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

- Herr Laurent Lafleur, zweitausendeinhundertachtundsiebzig Anteile	2.178
- Eheleute John Schiltz-Marisa Di Giambattista, vorgenannt, zweitausendeinhundertvierzehn Anteile	2.114
Total der Anteile:	<u>4.292</u>

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder vermindert werden.

V. Übereignung von Anteilen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Art. 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer authentischen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder die Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafter, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seines Partners, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übernahme enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile.

Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert so muss entweder ein anderer Übernehmer gesucht werden oder die Gesellschaft wird aufgelöst gemäss Artikel 22 und 23 der Statuten.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

IV. Tod eines Gesellschafters

Art. 7. Durch den Tod eines Gesellschafters gilt die Gesellschaft als aufgelöst. Der überlebende Partner kann jedoch während einer Periode von drei Jahren den landwirtschaftlichen Betrieb der den Gegenstand der Gesellschaft bildete, weiterführen.

Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafters auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während diesen drei Jahren eine Entschädigung zu, bestehend aus einer angemessenen Verzinsung der vorerwähnten Einlagen sowie eines angemessenen Pacht- und Mietpreises für die dem gemeinsamen Betrieb zur Verfügung gestellte Bodenfläche, sonstigen Immobilien sowie für die zur Verfügung gestellten Milchreferenzmenge und Mutterkuhrechte.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt rückwirkend zum 1. Juli 2004 und endigt am 31. Dezember 2004.

Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Auf Grund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis ermittelt.

Art. 10. Jährlich werden wenigstens ein Zwanzigstel vom erwirtschafteten Gewinn zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese letztere Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Den Verwaltern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgesetzt wird, zuerkannt. Die Berechnungsmodalitäten befinden sich in einem Zusatzprotokoll. Die Entschädigung wird in monatlichen Raten ausgezahlt.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn, nach Abzug der Entschädigung der Verwalter und der Rücklagen, wird im Verhältnis der Anteile und der geleisteten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt.

Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgesetzt werden, zuerkannt.

Art. 12. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Art.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs- und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder der Gesellschafter verpflichtet sich in Person an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Gewissen und Können teilzunehmen.

Im Falle eines längerfristigen Ausfalls eines Gesellschafters, aus gesundheitlichen Gründen wie Krankheit und Invalidität, muss die fehlende Arbeitskraft durch eine Fremdarbeitskraft ersetzt werden. Die Kosten des Rückgriffs auf Fremdarbeitskraft geht zu 50% zu Lasten des verhinderten Gesellschafters und zu 50% zu Lasten der Gesellschaft. Die Gewinnanteile werden dementsprechend abgeändert.

Über die Anstellung und Entlohnung von familieneigenen und fremden Arbeitskräften entscheiden die Gesellschafter durch einstimmigen Beschluss.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaft seine gesamte gegenwärtige, gegebenenfalls auch zukünftige, landwirtschaftliche Nutzfläche an die Gesellschaft zu verpachten. Weiterhin verpflichtet sich jeder Gesellschafter seine Milchreferenzmenge und Mutterkuhrechte sowie alle seine landwirtschaftlichen Wirtschaftsgebäude der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei (2) Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind Herr Laurent Lafleur und Herr John Schiltz, beide vorbenannt, bestellt.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis, allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrag von fünftausend Euro (5.000,- EUR).

Für Verpflichtungen, welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften aller Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt sie in einem Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend.

Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die andern Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit und Versammlungsort werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt. Ausserordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse der Generalversammlung müssen einstimmig genommen werden.

Art. 21. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

XII. Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss mittels Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschliessen.

Art. 23. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile und der geleisteten Arbeit verteilt.

XIII. Schlussbestimmungen

Art. 24. Für die Fälle, die in der Satzung nicht vorsehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches anwendbar.

Art. 25. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftervertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 26. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Satzung, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt.

Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss, oder, im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des zuständigen Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 27. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf ungefähr 3.430,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Lafleur, J. Schiltz, M. Di Giambattista, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 5 août 2004, vol. 358, fol. 5, case 10. – Reçu 2.146 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 25. August 2004.

H. Beck.

(902888.3/201/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2004.

MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: EUR 12,500.-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.699.

En date du 14 septembre 2004:

- CAISSE DE DEPOT ET DE PLACEMENT DU QUEBEC, ayant son siège social au 1000, Place Jean-Paul Riopelle, Montréal, Quebec, Canada H2Z 2B3 a cédé 186 actions de la société MACQUARIE LUXEMBOURG GAS, S.à r.l., à MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

En conséquent, MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., détient 400 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083521.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH WALLERS ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.553.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903398.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2004.

S.W.I.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 96.038.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2004, réf. DSO-AV00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903437.3/667/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 octobre 2004.

BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL-DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.
R. C. Luxembourg B 96.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2004, réf. DSO-AV00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 octobre 2004.

Signature.

(903383.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 octobre 2004.

ICON DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.441.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2004 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) Administrateurs

* Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

* Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

* Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) Commissaire aux comptes

* Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084189.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ETANGS DE MECHELSBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9146 Erpeldange, 20, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 95.949.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 octobre 2004, réf. DSO-AV00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903400.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2004.

I.B.T.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8808 Arsdorf, 6, rue du Lac.

R. C. Luxembourg B 95.843.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2004, réf. DSO-AV00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 octobre 2004.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(903436.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 octobre 2004.

BLOM LOCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 49, rue de la Sûre.

R. C. Luxembourg B 98.086.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2004, réf. DSO-AV00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 octobre 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

(903395.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 octobre 2004.

VFS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 71.208.

EXTRAIT

Suite à la décision de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juin 2004 de nommer Messieurs Keith Henry Burton Allen et Iain Nicholson en qualité de gérant de la Société, le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Peter de Putron, demeurant au 42 The President, 2 Alexander Road, 8005 Bantry Bay, Cape Town, Afrique du Sud,

- Madame Narelle de Putron, demeurant au 42 The President, 2 Alexander Road, 8005 Bantry Bay, Cape Town, Afrique du Sud,

- Monsieur John S. Parsons, demeurant au 25 Hannekensboslaan, 3090 Overijse, Belgique,

- Monsieur Anthony Galliers-Pratt, demeurant au 7 Stanley Gardens, Londres W11 2ND, Grande-Bretagne,

- Monsieur Harvey John Lansley, demeurant au 12, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, Luxembourg,

- Monsieur Keith Henry Burton Allen, demeurant au First Floor, Louis Building, 6 Goldie Terrace, Douglas, Ile du Man,

- Monsieur Iain Nicholson, demeurant au The Elms, Bow Road, Stanfort-in-the-Vale, Oxfordshire SN7 8JB, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

VFS EUROPE, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080812.3/260/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CTD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 10, Millewé.

R. C. Luxembourg B 100.811.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2004, réf. DSO-AV00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medernach, le 19 octobre 2004.

Signature.

(903393.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 octobre 2004.

TEB CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 71.968.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2004 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Conseil d'Administration

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Hasan Tevfik Colakoglu, né le 20 janvier 1956 à Istanbul, Turquie et demeurant à Meclis-i Mebusan Cad. No:35, Findikli, 80040, Istanbul, Turquie.

- Monsieur Akin Akbaygil, banquier, né le 6 novembre 1944 à Trabzon, Turquie et demeurant à Muallim Naci Cad. Naile Sultan Koskleri Korusu, 119, H1, Blok, Ortakoy, Istanbul, Turquie.

- Madame Ayse Asardag, banquière, née le 17 septembre 1964 à Ankara, Turquie et demeurant à Fenerli Hristo Sk., Cevre Sitesi, 15/C Blok, D:9, Akatlar 80630, Istanbul, Turquie.

Administrateur de catégorie B:

- Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né le 4 septembre 1954 à Namur, Belgique et demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- ERNST & YOUNG, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B n° 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2004 que Monsieur Varol Civil, banquier, né le 15 août 1961, à Vakfikebir, Turquie, et demeurant à Tarabya Üstay Evleri, N°1/V Sariyer, Istanbul, Turquie, a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A, le 24 octobre 2003, suivant une lettre de démission et est remplacé par Monsieur Akin Akbaygil, nouvel administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Il résulte également de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2004 que l'adresse du siège social a été transférée du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080751.3/556/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

METALDYNELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 26.935.400,-.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 68.106.

En date du 17 septembre 2004, TriMas CORPORATION ayant son siège social au 39400, Woodward Avenue, MI 48304 Bloomfield Hills, United States, a cédé 1 part sociale de la société MetaldyneLux, S.à r.l., à MetaldyneLux U.S. HOLDING CO., ayant son siège social au 47603, Hayland Drive, MI 48170 Plymouth, United States.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083557.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

CF6 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R. C. Luxembourg B 68.873.

Extrait de la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2004

L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour:

ad 1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

ad 2. A été nommé Marc Rob membre du Conseil d'Administration de la société avec effet à ce jour.

Le mandat de Monsieur Rob court jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

En remplacement de Monsieur Vincent Simonart, administrateur démissionnaire, a été nommé Monsieur Guy Minella membre du Conseil d'Administration de la société avec effet à ce jour.

Le mandat de Monsieur Minella court jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2007 statuant sur l'exercice 2006.

Monsieur Gérard Hoffmann a été nommé administrateur-délégué de la société.

ad 3. Néant.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083589.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

CF6 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R. C. Luxembourg B 68.873.

Extrait de la résolution écrite du Conseil d'administration du 27 septembre 2004

Les administrateurs prennent la résolution suivante:

Nomination d'un directeur

Monsieur Guy Minella est nommé directeur de la société.

La signature de Monsieur Guy Minella conjointement avec celle d'un autre administrateur ou d'un fondé de pouvoir engage valablement la société pour toutes les affaires de la gestion journalière.

Nomination de fondés de pouvoir

Sont nommés fondés de pouvoir avec effet au 17 septembre 2004, Messieurs Candido Carrera De Costa et Carlo Harpes.

La signature d'une de ces personnes conjointement avec celle d'un administrateur ou d'un autre fondé de pouvoir engage valablement la société pour toutes les affaires de la gestion journalière.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083592.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

CF6 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R. C. Luxembourg B 68.873.

Incrire / ajouter - Délégué(s) à la gestion journalière:

M. Candido Carrera Da Costa, Fondé de pouvoir, L-4870 Lamadelaine;

M. Carlo Harpes, Fondé de pouvoir, L-6831 Berbourg.

Rayer - Délégué(s) à la gestion journalière:

M. Marc Rob, Fondé de pouvoir, L-4999 Schouweiler.

CF6 LUXEMBOURG S.A.

A. Meyers / G. Hoffmann

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083593.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

CF6 LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R. C. Luxembourg B 68.873.

Suite à diverses décisions prises par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et par notre Conseil d'administration, veuillez trouver ci-après la mise à jour de la liste de nos organes statutaires telle qu'elle se présente à partir du 17 septembre 2004 complétée par le nom de notre fondé de pouvoir.

		Expiration
	<i>Conseil d'administration:</i>	AGO
MM.	Gérard Hoffmann, ingénieur-économiste, Président, Administrateur-délégué	2007
	L-1938 Luxembourg	
	Arman Meyers, directeur de sociétés, Administrateur-délégué	2007
	L-8035 Strassen	
	Guy Minella, directeur de société, Directeur	2007
	L-3828 Modercange	
	Marc Rob, directeur de sociétés,	2007
	L-4999 Schouweiler	
	<i>Commissaire:</i>	
M.	Lieven Dhaene, directeur de sociétés,	2007
	B-9140 Temse	
	<i>Fondés de pouvoirs:</i>	
M.	Candido Carrera da Costa,	2007
M.	Carlo Harpes	

La signature d'une de ces personnes conjointement avec celle d'un administrateur ou d'un autre fondé de pouvoir engage valablement la société pour toutes les affaires de la gestion journalière.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2004.

CF6 LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083595.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

CORVAL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9521 Wiltz, 5-7, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 96.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 octobre 2004.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(083347.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

ROM S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg E 430.

Par décision du gérant, le siège social est transféré du 21, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

P. Verschorren

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083578.3/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MORGANITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof.
R. C. Luxembourg B 7.776.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 19 mars 2002

Lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 mars 2002, le mandat des administrateurs a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2003.

Lors de cette même assemblée, KPMG AUDIT a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU02454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083373.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MORGANITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof.
R. C. Luxembourg B 7.776.

—
Extrait des résolutions du C.A. tenu en date du 9 septembre 2003

Lors de la réunion du C.A. du 9 septembre 2003, Madame Anne-Françoise Giraud est nommée Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083376.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MORGANITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof.
R. C. Luxembourg B 7.776.

EXTRAIT

Lors d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 février 2004, les comptes annuels relatifs à l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes en fonction pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002 ont reçu décharge des actionnaires de la Société.

Lors de cette même assemblée, ont été nommés Administrateurs de la Société pour une période d'un an:

- Monsieur E. Thein (Président)
- Monsieur P. Wolff (Vice-président)
- Monsieur W. Mancini
- Monsieur J. Herke
- Madame A-F. Giraud.

KPMG AUDIT a été nommée commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083381.3/1218/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MORGANITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof.
R. C. Luxembourg B 7.776.

EXTRAIT

Lors d'un CA en date du 16 février 2004, Monsieur P. Wolff, vice-président du CA, est nommé administrateur-délégué de la Société.

Monsieur P. Wolff peut représenter la Société par sa signature unique, exception faite des conditions bancaires définies lors du CA du 9 septembre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083385.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MORGANITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof.
R. C. Luxembourg B 7.776.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 16 mars 2004, les comptes annuels relatifs à l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes en fonction pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 ont reçu décharge des actionnaires de la Société.

Lors de cette même assemblée, ont été nommés Administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2005:

- Monsieur P. Wolff (Vice-président)
- Monsieur W. Mancini
- Monsieur J. Herke
- Monsieur Steve G Jones (Président)
- Madame A-F. Giraud.

KPMG AUDIT a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083391.3/1218/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

AMARON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 97.624.

The undersigned, Mr Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, being director (Manager B) of the Company since its incorporation, hereby resigns from his office with effect as of today.

Signed in Luxembourg, on October 14, 2004.

P. L. C. van Denzen
Manager B

Traduction française

Le soussigné, Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant (Manager B) de la société depuis sa constitution, démissionne de son poste avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2004.

P. L. C. van Denzen
Manager B

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04014. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083620.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

AMARON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 97.624.

The undersigned, Mr Jan Gustav Kristian Söderbäck, being director (Manager A) of the Company since its incorporation, hereby resigns from his office with effect as of today.

Signed in Luxembourg, on October 14, 2004.

J. G. K. Söderbäck
Manager A

Traduction française

Le soussigné, Monsieur Jan Gustav Kristian Söderbäck, gérant (Manager A) de la société depuis sa constitution, démissionne de son poste avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2004.

J. G. K. Söderbäck
Manager A

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04018. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083621.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

LABOUR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 75.271.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 6 juin 2003, que:

- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, et 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;
- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003;
- Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003;
- Monsieur Stéphane Biver, employé privé ayant son adresse professionnelle au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003;
- Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003;
- Le siège social de la société a été transféré du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083378.3/751/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

NIKOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 64.879.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1^{er} octobre 2004 de la société NIKOS INVESTMENTS S.A., il a été décidé:

Résolution

De nommer Monsieur Wilhelmus Adrianus Vermeend, né le 21 décembre 1948 comme administrateur de la société.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

NIKOS INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV03505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083583.3/4185/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

ALTERNATIVE LEADERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 82.731.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

P. Kleinberg

Administrateur

(084022.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

S.C.I. ST. LAMBERT, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCI SAINT LAMBERT

Signature

(083622.3/2741/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

S.C.I. ST. LAMBERT, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCI SAINT LAMBERT

Signature

(083606.3/2741/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

INTERNATIONAL TECHNICS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 40.310.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, Volume 22CS - Folio 6 - Case 8, que la liquidation de la société INTERNATIONAL TECHNICS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, est clôturée, que la société a cessé d'exister et que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

J.-P. Hencks.

(083568.3/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 27.958.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2004

- Les démissions de Messieurs Serge Krancenblum, Jean-Robert Bartolini, Sandro Capuzzo et Pierre Mestdagh en tant qu'Administrateurs et de la société FIN-CONTROLE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes sont acceptées.

- La société S.G.A. S.A. ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ainsi que Messieurs Norbert Schmitz domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Hamm et Jean-Marie Poos, domicilié au 45, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Monsieur Eric Herremans domicilié au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour PROCALUX HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083691.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

S.O.O. INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Extrait du procès-verbal de la réunion des Associés le 29 septembre 2004

1) Le siège social est transféré à compter du 1^{er} octobre 2004:
4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Le 29 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la Gérance

Pour la Société

Signature

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083565.3/2741/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

ALEXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 65.006.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, Volume 22CS - Folio 6 - Case 9, que la liquidation de la société ALEXANDER HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, est clôturée, que la société a cessé d'exister et que les valeurs et archives sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

J.-P. Hencks.

(083566.3/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

E-VILLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R. C. Luxembourg B 88.210.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

(083681.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 11.744.

Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 28 janvier 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 72 du 3 avril 1974.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social, en date du 15 mars 2000, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Transfert du siège social du 16, rue Notre-Dame, L-Luxembourg, au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pur la société MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083686.3/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

ITALIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.360.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Luca Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00316 Rome, Via Alfredo Fusco 104, Président et administrateur-délégué;

- Monsieur Eude Antonio Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84;

- Monsieur Matteo Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00196 Rome, Via Flaminia 429.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Madame Giovanna De Michele In Maccaferri, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84.

Le siège social de la société est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083682.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

MONDRO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.113.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

(084064.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SINOPIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.264.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

(084061.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SPAREHELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.651.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour SPAREHELL S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(084284.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LA QUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.952.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(084277.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LA QUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.952.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(084280.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LA QUILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.952.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(084281.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

TY BORDARDOUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.486.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084335.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

TY BORDARDOUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 26.486.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084338.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ARDOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.570.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084084.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

CAMEO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.269.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084093.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

CREAPRO HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.067.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2004.

P. Bettingen.

(084196.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

EURIDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(084199.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

BY-HARD FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.791.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084091.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

BERBERIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084086.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

CHEVROTINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084096.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

CODAVY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.220.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084098.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

EVAGORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 95.479.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084115.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

FINVALLEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.586.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084118.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

TRIEF CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 50.162.

A partir du 4 octobre 2004, l'adresse de l'Administrateur M. Jean-Yves Hémerly est la suivante:

95, rue Nationale

F-95000 Cergy

Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Pour TRIEF CORPORATION S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084287.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

SEA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.232.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 mars 2004
Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société
SEA MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084211.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ICON DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.441.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(084274.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

PISCIS-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(084278.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

K2 D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 95.033.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2004 tenue à Luxembourg que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Madame Sophie Goblet, née le 28 mars 1964 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 108, avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles (Belgique);

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rinxensart (Belgique);

- Monsieur Raphaël Guiducci, né le 25 octobre 1960 à Lobbes (Italie), demeurant au 11, rue de la Plagne, à B-6142 Fontaine-L'Évêque (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083851.3/1035/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

INDIGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.909.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.

Signatures

(084123.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

INDIGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.909.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.

Signatures

(084125.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

DEXIA QUANT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.647.

—
Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Pour DEXIA QUANT, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J. Vaude-Perrin / G. Pirsch

Assistant Vice President / Conseiller

(084302.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

HARLSTONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.099.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084120.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

T.T.I. TRIVEA TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 25.546.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Diekirch, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV00042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 14 octobre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES

Signature

(083349.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2004.

**B.E.S.S.E.R., BUREAU D'ETUDES DE SYSTEMES DE SECURITE ELECTRONIQUES -
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 3A, route de Troisvierges.
R. C. Luxembourg B 103.161.

Réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2003

Compte-rendu

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce 17 mars 2003, les trois administrateurs nouvellement élus ont tenu conseil dans le but de choisir le Président et le Secrétaire du Conseil d'Administration ainsi que l'Administrateur-Délégué.

Les membres du Conseil d'Administration sont unanimement d'accord pour que le titre de Président du Conseil d'Administration revienne à Monsieur Didier Creme pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Celui-ci rappelle que, conformément aux statuts, dans l'éventualité où il serait empêché, la Présidence reviendrait au membre présent le plus âgé. Il rappelle également que les décisions importantes qui engagent la Société doivent être contresignées par deux administrateurs.

En outre, Monsieur Joseph Larock accepte d'assumer la fonction de Secrétaire du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat. Le Président rappelle que tous les écrits rédigés au nom du Conseil d'Administration doivent être signés par le Président et le Secrétaire. Toutefois, en cas d'empêchement de ce dernier, sa signature pourra être remplacée par celle de l'Administrateur-Délégué.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de déléguer les pouvoirs les plus étendus en matière de gestion journalière à Monsieur Olivier Theate, qui accepte. Celui-ci assumera donc la fonction d'Administrateur-Délégué jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

Ces décisions prises et transcrites dans le présent compte-rendu, lecture en est donnée par le Secrétaire. Le compte-rendu est approuvé unanimement et est signé. Le Président clôt la séance après les signatures.

Fait à Wilwerdange, le 17 mars 2003.

BESSER S.A.

D. Creme / J. Larock

Le président / Le secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 17 septembre 2004, réf. DSO-AU00092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2003

Le dix-septième jour du mois de mars deux mille trois, les actionnaires de la Société Anonyme BUREAU D'ETUDES DE SYSTEMES DE SECURITE ELECTRONIQUES - RECHERCHE & DEVELOPPEMENT en abrégé B.E.S.S.E.R., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, 3A, route de Troisvierges à 9980 Wilwerdange. La séance débute à 18.45 heures, soit immédiatement après la clôture de la séance de l'assemblée générale ordinaire principalement relative à l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Monsieur Olivier Theate préside l'Assemblée et nomme Monsieur Didier Creme au poste de Secrétaire. Les actionnaires délèguent Messieurs Joseph Larock et Philippe Kreins aux fonctions de Scrutateurs. Visant le registre des présences, le Président fait remarquer que l'intégralité du capital est représentée et que de ce fait, le Conseil d'Administration se trouve déchargé de l'obligation de justifier de l'envoi des convocations.

L'Assemblée étant valablement constituée, le Président donne lecture de l'ordre du jour qui ne comporte que deux points, préalablement communiqués à tous les Comparants:

- a) élection des membres du Conseil d'Administration, limitation à trois du nombre de membres et allongement de la durée des mandats;
- b) élection du Commissaire aux Comptes.

Election des membres du Conseil, limitation à trois du nombre de membres et allongement de la durée des mandats

Seuls les membres suivants du précédent Conseil, sont candidats à leur réélection:

- Monsieur Didier Creme, né le 28 octobre 1957, demeurant à B-4041 Vottem, 7, rue de la Pépinière;
- Monsieur Joseph Larock, né le 4 juillet 1954, demeurant à B-4140 Dolembreux, 11, rue Jean Doinet;
- Monsieur Olivier Theate, né le 8 novembre 1963, demeurant à B-4020 Bressoux, 16, avenue Cardinal-Mercier.

Le Président rappelle que les statuts prévoient que le nombre d'Administrateurs doit être au minimum de trois et que la durée de leur mandat peut aller jusqu'à six ans. Le Président demande aux Comparants de se prononcer sur ces questions. A l'unanimité, les Actionnaires décident:

- de limiter désormais le nombre d'Administrateurs à trois;
- de porter la durée de leur mandat à six ans; il prend donc cours ce jour pour se terminer, au plus tard, le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009;
- de réélire à leur poste les trois Administrateurs susmentionnés.

Election du Commissaire

Monsieur Patrick Cremer, né le 18 novembre 1958, demeurant à B-4537 Seraing-le-Château, 22, rue de Haneffe, est candidat à sa réélection.

A l'unanimité, les Actionnaires décident de réélire le candidat à son poste, pour une durée prenant cours ce jour, pour se terminer, au plus tard, le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le Président rappelle que tous les mandats dont il a été question aujourd'hui, sont réputés être exercés à titre gratuit.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président dissout l'Assemblée à 19.15 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Fait à Wilwerdange, le 17 mars 2003.

BESSER S.A.

O. Theate / D. Creme / J. Larock / P. Kreins

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 17 septembre 2004, réf. DSO-AU00090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(903194.3/832/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} octobre 2004.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 74.653.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 26 mai 2003, que Monsieur Raymond Peter Da Silva a été révoqué de son poste de gérant et que Monsieur Jim Klasing, demeurant à Schiedam, 4 Dam, Pays-Bas, a été nommé en qualité de nouveau gérant de la société avec effet au même jour.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Klasing

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, réf. LSO-AL00579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084500.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

CROWN WORLDWIDE MOVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 74.653.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique que Monsieur Jim Klasing a été révoqué de son poste de gérant et que Monsieur David Muir, demeurant à 18600 Chek-Republic, Prague, IBC Pobrazint 3, Prah 8, a été nommé en qualité de nouveau gérant de la société avec effet au 16 juillet 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084505.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

QUIJOTE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 103.296.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 octobre 2004 que:

1. Monsieur Stef Oostvogels, Avocat à la Cour, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat. Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2. Monsieur Gérard Maîtrejean, Avocat, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est nommé gérant en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083866.3/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

K2 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 95.032.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2004 tenue à Luxembourg que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Madame Sophie Goblet, née le 28 mars 1964 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 108, avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87A, rue Colonel Montegnée, 1332 Rixensart (Belgique);
- Monsieur Raphaël Guiducci, né le 25 octobre 1960 à Lobbes (Italie), demeurant au 11, rue de la Plagne, à B-6142 Fontaine-L'Évêque (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083859.3/1035/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LOOKNBUY.COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 75.654.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 19 mars 2004 que Monsieur Enrico Marinelli a démissionné avec effet au même jour de son poste de gérant de la société LOOKNBUY. COM, S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084512.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

DEMSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 17.795.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084307.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.168.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084122.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

MANAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.705.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084129.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

OSTEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.823.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084132.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

PARGINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.717.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084133.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

PLENUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.212.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084134.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

BBA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.440.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 30 septembre 2004, Monsieur Rolf Weissenfeldt, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 30 septembre 2004, a été remplacé par Monsieur Serge Marx, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- M. Robin Booth, expert-comptable, demeurant à Bedfordshire LU1 4EL, United Kingdom, The Tykes, 2 Mancroft Road Caddington;

- M. Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

- M. Serge Marx, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084305.3/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

SAGRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.973.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(084136.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.858.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(084137.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SEA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.232.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(084138.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

K2 F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 95.035.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2004 tenue à Luxembourg que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Madame Sophie Goblet, née le 28 mars 1964 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 108, avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rixensart (Belgique);
- Monsieur Raphaël Guiducci, né le 25 octobre 1960 à Lobbes (Italie), demeurant au 11, rue de la Plagne, à B-6142 Fontaine-L'Evêque (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083855.3/1035/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

K2 E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 95.034.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2004 tenue à Luxembourg que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Madame Sophie Goblet, née le 28 mars 1964 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 108, avenue Franklin Roosevelt, 1050 Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87A, rue Colonel Montegnien, 1332 Rinxensart (Belgique);
- Monsieur Raphaël Guiducci, né le 25 octobre 1960 à Lobbes (Italie), demeurant au 11, rue de la Plagne, à B-6142 Fontaine-L'Evêque (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083854.3/1035/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SOLPORTEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.872.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(084139.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

EUROMEDIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 59.974.

Suite du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 septembre 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Hittin.

Après lecture du rapport du commissaire au compte, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Perte et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / le secrétaire / le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084150.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

BECTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 64.637.

Suite du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 septembre 2004

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Beckius.

Après lecture de son rapport par M. Larbière, GEFCO S.A., certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Perte et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le président / le secrétaire / le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084154.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

WACO PROJEKTENTWICKLUNG UND PROJEKTMANAGEMENT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 54.140.

Auszug des Protokolls der statutarischen Generalversammlung abgehalten in Münsbach am 7. Oktober 2004

«4. Es wird festgestellt, dass Herrn Klaus-Jürgen Sontowski aus dem Verwaltungsrat zum 30. September 2004 ausgeschieden ist. Ihm wird Entlast für die Ausführung seines Mandats erteilt.

5. An seiner Stelle als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird Herr Rüdiger Weitzel, Ingenieur, wohnhaft in D-64297 Darmstadt, ernannt. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.»

...

«7. Die Fiduciaire SOFINTER, S.à r.l., (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE) wird als Aufsichtskommissar aberufen. Ihr wird Entlast für die Ausführung ihres Mandats erteilt.

8. Als neuen Aufsichtskommissar wird die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft H.R.T. REVISION, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri, ernannt. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.»

Für gleichlautenden Auszug zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Münsbach, den 7. Oktober 2004.

M. Koch.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084511.3/820/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.253.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on the 12th of October, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 333 of 28th February 2002. The articles of association were amended for the last time by deed of M^e Joseph Elvinger, on 26th November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 62 on 16th January 2004.

The meeting was presided by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Maître Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. It appeared from the share register of the Company produced at the meeting together with the attendance list, that four hundred thousand (400,000) shares in registered form being all shares in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting can validly deliberate and decide on all items of the agenda. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares which they hold, are mentioned on the attendance list. Such list, signed by the proxy of each of the shareholders represented and the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. The shareholders represented at the present general meeting being all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda of the meeting and unanimously waived any convening notice in respect of this general meeting.

3. The meeting noted that the convening notice of the meeting had been published in the Luxemburger Wort on 21st September 2004.

4. The meeting noted that the agenda of the meeting is as follows:

* Increase of the issued share capital of the Company from ten million euro (EUR 10,000,000) to twenty-five million euro (EUR 25,000,000) by the issue of 999,999 shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. and cancellation of 399,999 shares of the Company already held by Klöckner Pentaplast Luxembourg S.à r.l., subscription and payment of all the new shares to be issued against the contribution

by KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. of all its assets and liabilities, approval of the evaluation of the contribution in kind and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from ten million euro (EUR 10,000,000) to twenty-five million euro (EUR 25,000,000) by the issue of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (999,999) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. («KPL») against the contribution in kind of all the assets and liabilities of KPL (without exception or omission) at the time of such contribution.

The new shares in the Company are subscribed for and paid up in full by KPL, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg represented by Maître Toïnon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy to be registered together with the present deed.

KPL, against the issuance of the nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (999,999) new shares in the Company, contributes all its assets and liabilities more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of KPL as at 29th September 2004 which shall remain annexed to this deed together with all its assets and liabilities which may exist as at the time of such contribution without being recorded in the prementioned balance sheet including in particular:

- 150 class B ordinary shares and 37 class A redeemable preference shares representing in aggregate 100% of the issued share capital of GREBBA LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar with corporate seat at 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar and being registered under number 92.465 with the Registrar of Gibraltar;

- 399,999 shares in the Company with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each;

- liabilities vis-à-vis creditors of a total 392,672.64 Euro;

- receivables of KPL of an amount of 342,760.70 Euro;

- receivable from group companies of a total amount of 968,409.42 Euro;

- all other assets and liabilities without exception of KPL at the time of the contribution.

The above contribution in kind has been the subject of a report of an independent auditor dated 29th September 2004 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The conclusion of such report reads as follows:

«On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the value of the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. is at least equal to the value (nominal value and share premium) of the 999,999 shares to be issued in KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. being a total of EUR 188,550,000.»

Pursuant to the above, the general meeting resolved to approve the valuation of the contribution at 188,550,000 Euro.

The meeting noted that as a result of such contribution of all assets and liabilities of KPL the Company is the holder of 399,999 of its own shares and resolved to cancel such 399,999 shares of the Company.

The meeting resolved that an amount of twenty-four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 24,999,975) be allocated to the share capital account and the balance to the share premium account.

Proof of the transfer of the above contribution to the Company was shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of the share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is set at twenty-five million euro (EUR 25,000,000) divided into one million (1,000,000) shares with a par value of twenty-five (EUR 25) per share.»

Expenses

Because of the contribution of the entire assets and liabilities (nothing withheld or excepted) of KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., a company having its registered office in Luxembourg, to the Company against the issue of new shares in the Company, the parties refer to the exemption of capital duty provided by article 4-1 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 10,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg en date du 12 octobre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 28 février 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte

du notaire M^e Joseph Elvinger en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 62 du 16 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Maître Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Il résulte du registre des actionnaires de la Société produit à l'assemblée ensemble avec la liste de présence, que quatre cent mille (400.000) actions nominatives, étant toutes les actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée de façon à ce que l'assemblée puisse décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste signée par le mandataire de chaque actionnaire représenté, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Les actionnaires représentés à la présente assemblée, étant tous les actionnaires de la Société, ont déclaré qu'ils avaient connaissance de l'agenda de l'assemblée et qu'ils renoncent unanimement à toute convocation en relation avec la présente assemblée.

3. L'assemblée a pris note qu'une convocation à l'assemblée a été publiée dans le Luxemburger Wort du 21 septembre 2004.

4. L'assemblée a pris note que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

* Augmentation du capital social émis de la Société de dix millions d'euros (10.000.000 EUR) à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000 EUR) par l'émission de 999.999 actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune à KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. et annulation de 399.999 actions de la Société déjà détenues par KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., souscription et paiement de toutes les nouvelles actions devant être émises en contrepartie de l'apport par KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. de tous ses actifs et passifs, approbation de l'évaluation de l'apport en nature et modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Après délibération, l'assemblée a, à l'unanimité, adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a à l'unanimité décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de dix millions d'euros (10.000.000 EUR) à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000 EUR) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) actions avec une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR) chacune à KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. («KPL») en contrepartie de l'apport en nature de tous les actifs et passifs de KPL (sans exception ou omission) au moment de cet apport.

Les nouvelles actions de la Société sont souscrites et entièrement payées par KPL, une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représenté par Maître Toinon Hoss, prénommée, en vertu d'une procuration qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

KPL, contre l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) nouvelles actions de la Société, apporte tous ses actifs et passifs, plus amplement décrits ci-après et par ailleurs mentionnés dans le bilan de KPL au 29 septembre 2004 qui restera annexé au présent acte, ensemble avec tous ses actifs et passifs qui peuvent exister au moment de cet apport sans être mentionnés dans le bilan prémentionné incluant en particulier:

- 150 parts sociales ordinaires de la classe B et 37 parts sociales préférentielles rachetables de la classe A représentant en totalité 100% du capital social émis de GREBBA LIMITED, une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar et étant enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 92465;

- 399.999 actions de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune;

- dettes vis-à-vis de créanciers pour un montant total de 342.760,70 euros;

- créances de KPL pour un montant de 361.935,72 euros;

- créances de sociétés du groupe d'un montant total de 968.409,42 euros;

- tout autre actif ou passif sans exception de KPL au moment de l'apport.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises daté du 29 septembre 2004 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion de ce rapport est la suivante: (traduction française)

«Sur base des procédures accomplies par nous, nous sommes d'avis que la valeur de la contribution en nature de l'entière des avoirs et obligations de KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l. est au moins égale à la valeur (valeur nominal et prime d'émission) des 999.999 actions à être émises par KLÖCKNER PENTAPLAST S.A. étant un total de EUR 188.550.000.»

Sur base de ce qui précède, l'assemblée générale a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport à 188.550.000 euros.

L'assemblée a pris note que suite à cet apport de tous les actifs et passifs de KPL la Société est le détenteur de 399.999 de ses propres actions et a décidé d'annuler ces 399.999 actions de la Société.

L'assemblée a décidé qu'un montant de vingt-quatre millions neuf quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante quinze (24.999.975 EUR) sera alloué au compte capital et que le solde sera alloué au compte prime d'émission.

Preuve du transfert dudit apport a été donnée au notaire instrumentant.

Suite à la précédente augmentation du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq millions euros (EUR 25.000.000) représenté par un million (1.000.000) de actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune.»

Dépenses

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs (sans retenue ni exception) de KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., une société ayant son siège social au Luxembourg, à la Société en contrepartie de l'émission de nouvelles actions de la Société, les parties se prévalent de l'exemption du droit d'apport prévue à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 10.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2004, vol. 428, fol. 87, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(084476.3/242/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(084479.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

WISTARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 46.730.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WISTARIA S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(084170.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

WISTARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 46.730.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juin 2004

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Peter Hordijk, conseil fiscal, demeurant à Shepperton (Angleterre) et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas le remplacer.

WISTARIA S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084168.3/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

COROSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 102.136.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2004, réf. DSO-AV00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 26 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2004.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903438.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 octobre 2004.

BARRELA ET MARTINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 19A, rue Dudley Yves.
R. C. Luxembourg B 102.446.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 octobre 2004.

Signature.

(903397.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2004.

R.B.F. WORKWEAR DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12-14, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 92.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 octobre 2004.

Signature.

(903396.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 octobre 2004.

PROJETS & CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.
R. C. Luxembourg B 94.315.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV02968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(903409.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 octobre 2004.

CODINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 15.317.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

reportée au mercredi 29 décembre 2004 à 10.00 heures et qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04623/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ORIONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.181.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 30 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (04754/000/22)

Le Conseil d'Administration.

BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.566.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 janvier 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 février 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04763/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ALTRUM SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 81.918.

Hiermit wird allen Anteilhabern der ALTRUM SICAV (die «Investmentgesellschaft») mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 30. Dezember 2004 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Wechsel des Wirtschaftsprüfers der Sicav unter Vorbehalt der Genehmigung der CSSF
2. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, werden Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 20. Dezember 2004 anzumelden.

Luxemburg, im Dezember 2004.

I (04764/755/23)

Der Verwaltungsrat der ALTRUM SICAV.

INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.558.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 31 décembre 2004 à 11.00 heures au siège social, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

I (04765/029/22)

Le Conseil d'Administration.

UNIOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.317.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 30 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04773/000/20)

Le Conseil d'Administration.

MAYORA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.262.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 21 décembre 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (04706/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CAREXEL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.698.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 décembre 2004 à 10.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill,
- Quitus aux Administrateurs pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 7 décembre 2004,
- Nomination du commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04793/755/15)

Le Liquidateur.

TRANSMONDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.036.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 décembre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (04672/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

WIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.337.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (04589/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PARTEUROSA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 décembre 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04575/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.590.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 20 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04691/000/20)

Le Conseil d'Administration.

DINOVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 56.924.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 20 décembre 2004 à 15.00 heures, au siège social, 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04692/000/20)

Le Conseil d'Administration.

PARABOLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.513.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 décembre 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04694/000/20)

Le Conseil d'Administration.

61152

LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.470.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 décembre 2004 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (04588/795/17)

Le Conseil d'Administration.

HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.186.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 23 novembre 2004 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Décision des actionnaires de réduire le capital de la société;
- b. Rachat par HORIZON EQUITY SCA, conformément à l'article 49-3 (1) a) de la loi sur les sociétés commerciales de 38.113 de ses propres actions de commanditaire à HORIZON EQUITY, S.à r.l., au prix unitaire de 50,18 EUR;
- c. Réduction subséquente du capital social à concurrence de 381.130 EUR, par annulation des 38.113 actions de commanditaire rachetées;
- d. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
- e. Divers.

Et à laquelle moins de la moitié du capital social était présente, nous décidons de convoquer à nouveau Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social de la société.

II (04696/045/20)

Le Conseil de Gérance.

OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.482.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 20 décembre 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des résultats de la liquidation au 31 décembre 2003.
2. Présentation des causes ayant empêché la clôture de la liquidation.
3. Autorisation à donner au liquidateur afin d'enregistrer, déposer et publier le bilan au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (04745/000/15)

Le Liquidateur.
